

prévenir les abus et statuer sur les contraventions qui pourroient s'y commettre de la part des ouvriers. Ces règlements furent homologués par arrêt du Conseil du 4 décembre.

En 1691, vu la grande multiplicité des agents de change, le Consulat arrêta que le nombre en seroient de douze pour les changes, et de douze pour les marchandises.

Le 20 mai 1666, le Consulat donna un consentement au sieur Bourgey, pour l'établissement d'une fabrique de crêpes.

Molière né à Paris en 1620, étoit fils de Pocquelin, tapissier du roi et donna avec sa troupe des représentations à Lyon, en 1653. Or, en 1670, on trouve à Lyon un teinturier en laine du même nom de Pocquelin. Seroit-il de la famille de l'illustre comique, ou ne faut-il voir là qu'une similitude de noms due au hasard ? Question à résoudre.

En 1674, un nommé Briscito, vénitien, apporta à Lyon la manière de mouliner les soies à la *Bolonoise*. Le 15 janvier suivant, le Consulat lui alloua la somme de six cents livres pour sa fabrique.

Le 17 juillet 1677, consentement donné par le Consulat à l'établissement que le sieur *Glug* prit à Lyon de teintures de couleur d'écarlate.

En 1719, plus de cent personnes notables allèrent à Paris acheter des actions du *Mississipi*. Il sortit environ douze cent mille livres de Lyon.

Edit du Roi du 18 mai 1720, supprimant tous les droits établis sur les soies, tant originaires qu'étrangères, et ordonnant que la ville prélèveroit à son profit, vingt sous par quintal de soies étrangères et du Comtat d'Avignon.

A cette époque, les merciers dont le commerce avoit une grande importance étoient presque tous des environs